



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : LOCATION DE MATERIEL
ELECTROACOUSTIQUE, ECLAIRAGE
SCENIQUE, VIDEO ET PRESTATIONS DE
SERVICE D'ASSISTANCE A LA MISE EN
OEUVRE ET EXPLOITATION POUR LES
EVENEMENTS CULTURELS ET
PROTOCOLAIRES ORGANISES PAR LA VILLE
DE VINCENNES - LOT 1 MANIFESTATIONS
CULTURELLES : LOCATION DE MATERIEL
ELECTROACOUSTIQUE, ECLAIRAGE
SCENIQUE PASSE AVEC LA SOCIETE ESPRIT
DE TECH**

DÉCISION N° AU-19-007

EN DATE DU 09 JANVIER 2019

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 27 ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4931 date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Gilles PANNETIER, 5ème adjoint au Maire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence transmis au BOAMP et au Profil Acheteur de la Ville le 18/07/2018.

CONSIDÉRANT l'offre de la société ESPRIT DE TECH économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société ESPRIT DE TECH représentée par Monsieur MALTESE Pascal, Président directeur général, domiciliée 25 route de Jouy – 91570 BIEVRES, l'accord-cadre de location de matériels électroacoustique, éclairage scénique, vidéo et prestations de service d'assistance à la mise en œuvre et exploitation pour les événements culturels et protocolaires organisés par la ville de Vincennes – lot n°1 manifestations culturelles : location de matériel électroacoustique, éclairage scénique.

L'accord-cadre à bons de commande est passé par une période initiale d'un an, reconductible de manière tacite 1 fois, pour une durée totale de 2 ans.

Le montant maximum annuel s'élève à 30 000 € HT soit 36 000 € TTC.

Les prix applicables sont ceux figurant au bordereau des prix unitaires

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitres et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20190109-lmc1H5878H1-AR
Date de réception en Préfecture : 09/01/2019
Date de Publication : 09/01/2019

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé de l'administration
municipale, des ressources humaines, des
nouvelles technologies et des affaires patriotiques,

Signé

Gilles PANNETIER

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20190109-Imc1H5878H1-AR
Date de réception en Préfecture : 09/01/2019
Date de Publication : 09/01/2019